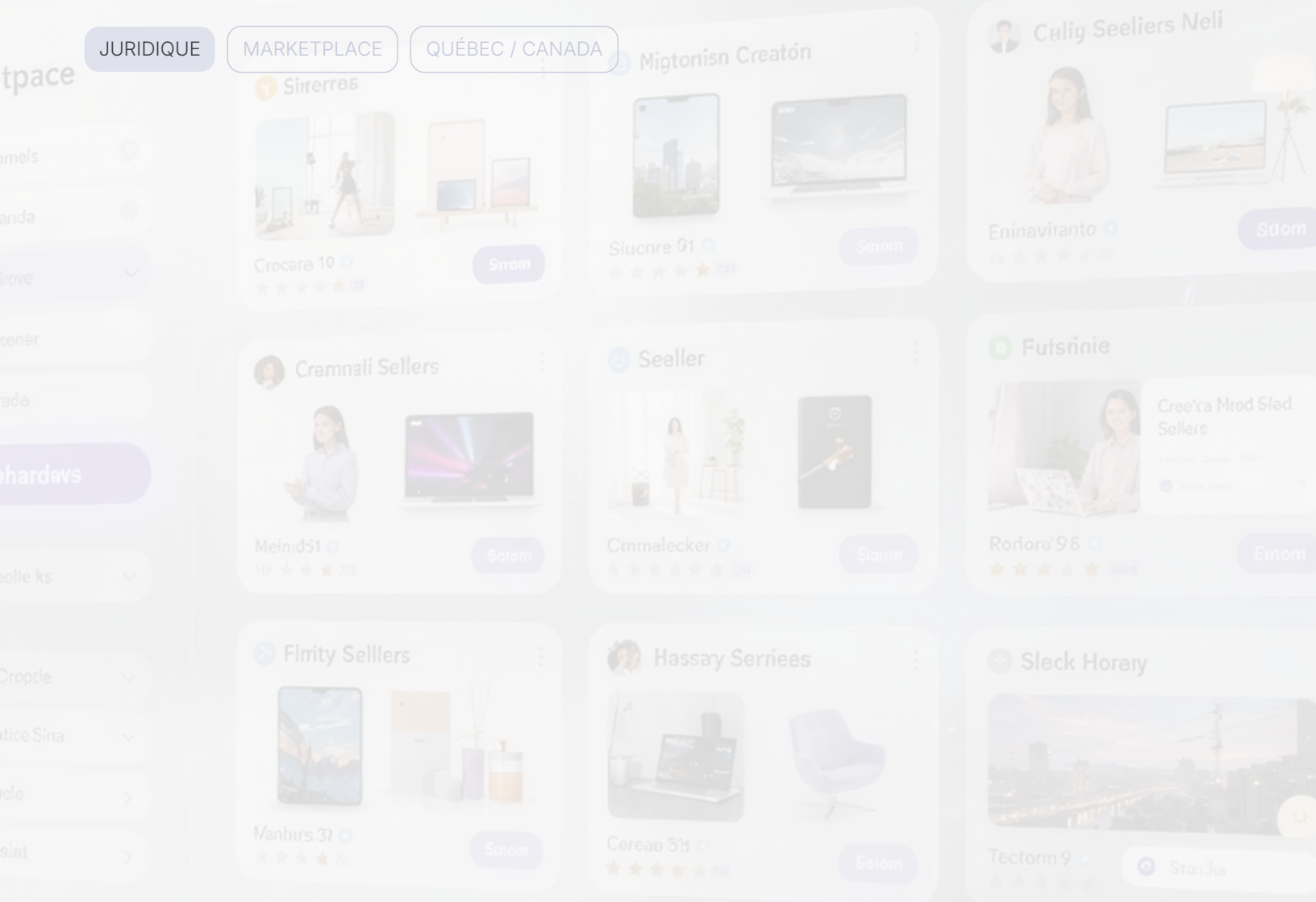


Contrat type — Forfait « Créateur Flex »

»

Ce contrat régit les droits et obligations entre la Plateforme **amazingone.ca** et tout vendeur souscrivant au forfait « **Créateur Flex** » à 30 CAD/mois. Il constitue un cadre juridique clair et pratique pour les vendeurs indépendants opérant sur la marketplace, en conformité avec le droit québécois et canadien.



1. Parties au contrat et rôle du marketplace

Ce premier article définit avec précision les trois acteurs du contrat : la Plateforme, l'Abonné vendeur et le consommateur final. La distinction entre ces rôles est fondamentale pour comprendre les responsabilités de chacun et les protections juridiques applicables.

1

La Plateforme — amazingone.ca

Intermédiaire technique mettant en relation vendeurs et consommateurs. Elle n'est ni propriétaire des produits, ni responsable de leur fabrication ou livraison. Elle fournit l'environnement technique, les outils de gestion et les services de paiement sécurisé. Elle informe clairement les consommateurs lorsqu'un produit est vendu par un tiers, conformément aux obligations de transparence des marketplaces.

2

L'Abonné vendeur

Personne physique ou morale souscrivant au forfait « Créateur Flex ». En s'inscrivant, l'Abonné reconnaît être un **vendeur indépendant**, non salarié ni représentant de la Plateforme. Il accepte d'être considéré comme professionnel vis-à-vis des consommateurs lorsqu'il exerce une activité commerciale régulière sur la marketplace.

3

Le consommateur

Toute personne achetant des biens ou services via la Plateforme à des fins personnelles. La Plateforme l'informe clairement de l'identité du vendeur tiers, en conformité avec les obligations de transparence imposées aux opérateurs de marketplace par la réglementation P2B et les lois de protection du consommateur applicables.

- ❑ La Plateforme agit exclusivement comme intermédiaire : elle ne peut être tenue responsable des litiges entre l'Abonné et les consommateurs, ni de la non-conformité des produits proposés.

2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir l'ensemble des droits et obligations réciproques entre la Plateforme **amazingone.ca** et l'Abonné, dans le cadre de l'abonnement mensuel « **Créateur Flex** » facturé à **30 CAD par mois**. Il constitue le cadre contractuel complet régissant la relation commerciale entre les deux parties.

Le contrat couvre quatre dimensions essentielles :

1

Accès au service

Conditions d'ouverture et d'utilisation de la boutique en ligne sur amazingone.ca

2

Responsabilités

Obligations de chacune des parties :
Plateforme et Abonné vendeur

3

Facturation

Modalités de paiement de l'abonnement, commissions et reversements

4

Extinction

Conditions de résiliation, durée du préavis et gestion des commandes en cours

En acceptant électroniquement ce contrat lors de la souscription, l'Abonné reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ces dispositions et s'engage à les respecter intégralement dans le cadre de son activité sur la marketplace.

3. Description du service « Créateur Flex »

L'abonnement « Créateur Flex » à 30 CAD/mois donne accès à un ensemble de fonctionnalités conçues pour permettre aux vendeurs indépendants de gérer efficacement leur boutique en ligne sur amazingone.ca. Ces outils couvrent l'intégralité du cycle de vente, de la mise en ligne des produits à l'encaissement sécurisé.



Boutique en ligne

Ouverture et personnalisation d'une boutique sur amazingone.ca. Publication illimitée d'offres de biens et services. Mise en ligne de fiches produits avec descriptions, photos et prix.



Outils de gestion

Tableau de bord centralisé pour le suivi des ventes et des commandes. Génération de factures, accès aux statistiques de performance. Interface intuitive pour la gestion quotidienne de l'activité.



Paieement sécurisé

Intégration de solutions de paiement certifiées et sécurisées. Collecte automatique des paiements pour le compte de l'Abonné. Reversement du solde déduction faite des commissions applicables.



Services marketing

Accès aux outils promotionnels et de mise en avant disponibles sur la Plateforme. Les fonctionnalités marketing évoluent selon les offres disponibles, avec notification préalable aux Abonnés en cas de modification significative.

- ☐ Toute modification des fonctionnalités sera communiquée aux Abonnés avec un préavis raisonnable. La Plateforme se réserve le droit de faire évoluer l'offre conformément à la réglementation P2B (Platform to Business).

4. Obligations de l'Abonné vendeur

L'Abonné assume l'intégralité des responsabilités liées à son activité commerciale sur la Plateforme. Ces obligations couvrent six domaines distincts, allant de la conformité des produits à la protection des données personnelles des consommateurs. Le respect de ces engagements est une condition essentielle du maintien de l'abonnement.

4.1 Conformité des produits et informations

L'Abonné garantit que tous les produits et services mis en vente sont conformes aux lois et réglementations applicables au Québec et au Canada : normes de sécurité, marquage, obligations environnementales et réglementations sectorielles. Les descriptions doivent être complètes, loyales et non trompeuses, incluant obligatoirement :

- L'identité du fabricant ou de l'importateur
- La composition et les caractéristiques essentielles du produit
- Le prix tout inclus, taxes en sus clairement indiquées
- Les frais de livraison et conditions de garantie

Le prix total doit être mis en évidence conformément à la *Loi sur la protection du consommateur*, qui exige qu'il soit plus visible que ses composantes.

4.2 Respect des droits des consommateurs

L'Abonné s'engage à respecter la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* et le *Code civil du Québec*. Cela implique notamment :

- La conclusion d'un contrat écrit avec chaque consommateur, transmis dans les 15 jours suivant la vente
- Le respect des garanties légales : tout bien doit être propre à l'usage auquel il est destiné et durable
- Des communications commerciales loyales, sans pratiques trompeuses
- L'indication claire des taxes (TPS/TVQ) et l'émission de factures conformes
- La protection des renseignements personnels conformément à la loi sur la vie privée applicable

4.3 Obligation de livraison

L'Abonné doit informer clairement le consommateur de la date ou du délai de livraison. Si la livraison n'est pas effectuée dans les 30 jours suivant la date convenue, le consommateur peut annuler la vente. L'Abonné doit alors rembourser intégralement dans un délai de **15 jours**. La livraison est une **obligation de résultat** : les risques restent à la charge de l'Abonné jusqu'à la remise physique au consommateur.

4.4 Qualité du service client

L'Abonné traite toutes les réclamations avec diligence et courtoisie. Il collabore avec la Plateforme pour résoudre les litiges et fournit les justificatifs nécessaires. Il est seul responsable de la qualité et de la conformité des produits livrés ainsi que des services rendus aux consommateurs.

4.5 & 4.6 Conformité et indemnisation

L'Abonné s'engage à utiliser la Plateforme de manière conforme aux lois et aux bonnes mœurs. Toute utilisation abusive (fraude, contrefaçon, spamming) peut entraîner la suspension ou la résiliation immédiate sans remboursement. L'Abonné indemniserà la Plateforme de toute réclamation résultant de ses manquements, y compris les frais juridiques raisonnables.

5. Obligations de la Plateforme

En contrepartie de l'abonnement mensuel, la Plateforme assume des obligations précises envers l'Abonné. Ces engagements couvrent la mise à disposition de l'infrastructure technique, la transparence envers les consommateurs, la qualité du support et le maintien d'un environnement de vente équitable et sécurisé.

5.1 Inter médiation et transparence

La Plateforme met à disposition un espace de vente hébergeant les annonces des Abonnés. Elle fournit les outils techniques facilitant les transactions (paiement, facturation, messagerie). Elle informe clairement les consommateurs lorsque les produits sont proposés par des vendeurs tiers et précise si ceux-ci sont des professionnels, conformément aux obligations de transparence imposées aux opérateurs de marketplace.

5.2 Classement et accès aux offres

Les critères de classement des produits (popularité, pertinence, nouveautés, offres sponsorisées) sont décrits dans la documentation accessible depuis le site. En cas de modification significative de ces critères, la Plateforme en informera les Abonnés dans un délai raisonnable, conformément à la réglementation P2B qui impose un niveau élevé de transparence aux marketplaces.

5.3 Assistance technique et sécurité

La Plateforme assure la maintenance et la sécurité raisonnable du site et met à disposition un support technique pour l'utilisation des outils. Elle s'efforce de garantir une disponibilité continue du service, sans pouvoir offrir de garantie absolue en cas de force majeure ou de défaillance technique indépendante de sa volonté.

5.4 Rôle limité

La Plateforme n'est pas partie aux contrats conclus entre les Abonnés et les consommateurs. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas de litige, d'annulation, de non-livraison ou de non-conformité d'un produit. Le marketplace n'est pas responsable des déclarations ou engagements pris par l'Abonné envers ses clients.

6. Conditions financières

Les conditions financières du forfait « Créateur Flex » sont structurées autour de trois composantes : l'abonnement mensuel fixe, les frais de transaction variables et les modalités de reversement des fonds. Leur compréhension est essentielle pour anticiper le coût réel de l'utilisation de la Plateforme.

30\$

CAD / mois

Forfait « Créateur Flex » toutes taxes comprises

30J

Préavis tarifaire

Délai minimum de notification avant toute modification de prix

15J

Délai remboursement

Délai maximum pour rembourser un consommateur après annulation

6.1 Abonnement mensuel

Le tarif de 30 CAD est exigible chaque mois à la date anniversaire de la souscription, payable via le moyen de paiement choisi lors de l'inscription. La Plateforme se réserve le droit de modifier ce tarif moyennant un préavis d'au moins 30 jours communiqué à l'Abonné.

6.2 Frais de transaction

Des commissions peuvent s'appliquer à chaque vente réalisée via la Plateforme. Leur montant et leur mode de calcul sont détaillés dans les conditions générales accessibles sur le site. L'Abonné accepte que ces frais soient prélevés automatiquement avant le reversement du solde des ventes.

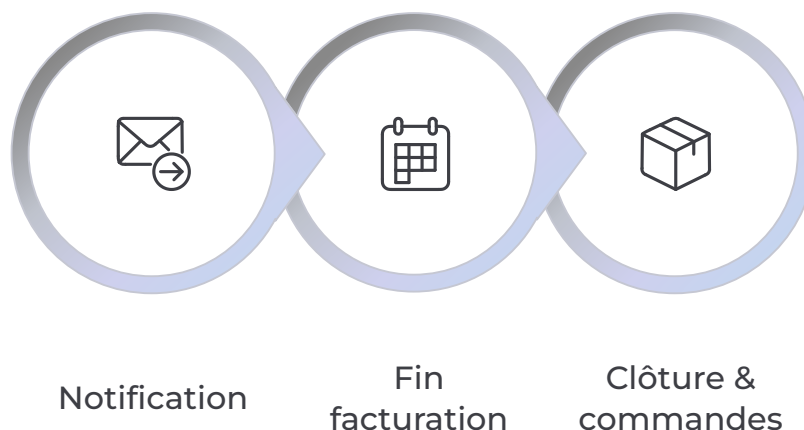
6.3 Modalités de paiement et reversements

Les paiements sont collectés via les solutions de paiement intégrées à la Plateforme. La Plateforme reverse à l'Abonné le montant des ventes déduction faite des commissions et frais applicables, selon une fréquence et des délais précisés dans les conditions générales disponibles sur amazingone.ca.

 L'Abonné est invité à consulter régulièrement les conditions générales pour prendre connaissance des taux de commission en vigueur, susceptibles d'évoluer dans le temps.

7. Durée et résiliation du contrat

Le contrat est conclu pour une **durée indéterminée** à compter de la date de souscription. Chacune des parties dispose d'un droit de résiliation, dont les modalités diffèrent selon l'identité de la partie qui y recourt et les motifs invoqués. La résiliation entraîne la fermeture de la boutique et l'interdiction de vendre sur la Plateforme, mais n'exonère pas l'Abonné de l'exécution des commandes en cours.



Ce processus garantit que les consommateurs ayant passé commande avant la résiliation bénéficient d'une exécution complète de leurs achats, conformément aux obligations légales de l'Abonné.

Résiliation par l'Abonné À tout moment depuis l'espace client. La résiliation prend effet à la fin de la période de facturation en cours . Aucun remboursement proratisé n'est prévu pour la période restante.	Résiliation par la Plateforme (motif grave) En cas de manquement grave (fraude, non-paiement, non-respect des lois ou de la politique du site), après mise en demeure restée sans effet. Résiliation de plein droit en cas de cessation d'activité de l'Abonné, sans remboursement .	Résiliation par la Plateforme (préavis standard) La Plateforme peut également résilier l'abonnement moyennant un préavis de 30 jours , sauf faute grave justifiant une résiliation immédiate. Ce délai permet à l'Abonné de s'organiser et de préparer la transition.
---	---	--

8. Propriété intellectuelle et données personnelles

La publication de contenus sur la Plateforme et la gestion des données personnelles des consommateurs soulèvent des enjeux juridiques importants. Ce contrat établit des règles claires pour protéger les droits de chacune des parties et garantir la conformité aux lois applicables en matière de propriété intellectuelle et de protection de la vie privée.

Propriété intellectuelle

L'Abonné garantit disposer de tous les droits nécessaires sur les contenus qu'il publie : textes, images, logos, marques. En publiant ces contenus, il accorde à la Plateforme une **licence non exclusive et gratuite** pour les représenter, reproduire et diffuser dans le cadre de la fourniture des services.

L'Abonné reste propriétaire de ses marques et contenus. Cette licence ne constitue pas un transfert de propriété et prend fin à la résiliation du contrat. La Plateforme ne peut utiliser ces contenus à des fins autres que la prestation des services définis dans le présent contrat.

- Droits sur les textes, photos et logos : propriété de l'Abonné
- Licence accordée à la Plateforme : non exclusive, gratuite, limitée aux services
- Durée de la licence : limitée à la durée du contrat

Protection des données personnelles

Chaque partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Québec) et, le cas échéant, la *LPRPDE* (Canada).

La Plateforme met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données collectées lors des transactions.

L'Abonné est responsable de l'utilisation et de la protection des données transmises par les consommateurs dans le cadre de ses ventes. Il s'engage notamment à :

- Obtenir le consentement des consommateurs avant de recueillir leurs données
- Utiliser les données uniquement aux fins convenues
- Ne pas revendre ni communiquer ces données à des tiers non autorisés
- Se conformer aux obligations légales en cas de violation de données

9. Responsabilité et assurances

La question de la responsabilité est centrale dans toute relation commerciale impliquant un intermédiaire numérique. Le présent contrat établit une répartition claire des responsabilités entre la Plateforme et l'Abonné, afin de prévenir les litiges et de protéger les intérêts des consommateurs.

Limites de responsabilité de la Plateforme

L'Abonné reconnaît que la Plateforme ne peut garantir le succès commercial de son activité ni l'absence de litige avec les consommateurs. La Plateforme ne pourra être tenue responsable des **dommages indirects**, pertes de revenus, pertes de clientèle ou toute autre conséquence commerciale négative liée aux activités de l'Abonné sur la marketplace. Sa responsabilité est strictement limitée à la fourniture des services techniques définis dans le contrat.

Responsabilité exclusive de l'Abonné

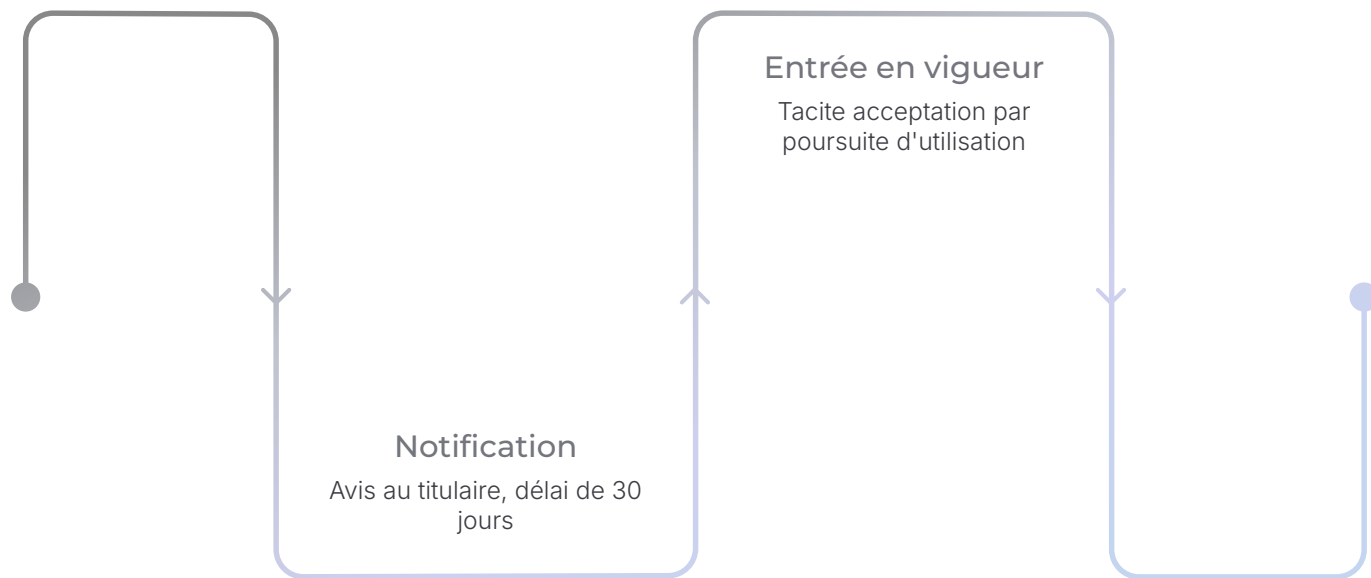
L'Abonné est seul responsable de la qualité, de la conformité et de la sécurité des produits et services qu'il propose. En cas de dommage causé à un consommateur ou à un tiers du fait de ses produits ou de son activité, l'Abonné en assume l'entière responsabilité. Il s'engage à collaborer activement avec la Plateforme pour résoudre tout litige impliquant ses offres.

Obligation de souscription d'assurances

L'Abonné s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur les assurances nécessaires pour couvrir sa **responsabilité civile professionnelle** et les risques liés à la vente de ses produits, notamment les risques de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers. Ces assurances doivent être proportionnées au volume et à la nature de son activité commerciale.

10. Modification du contrat

La Plateforme opère dans un environnement réglementaire, technologique et commercial en constante évolution. Elle se réserve le droit de modifier les termes du présent contrat afin d'adapter ses conditions aux nouvelles exigences légales, aux évolutions de ses services ou aux changements de son modèle économique.



Les modifications seront notifiées à l'Abonné avec un **préavis raisonnable, généralement de 30 jours**, par courriel ou via l'espace client. L'Abonné qui n'accepte pas les nouvelles conditions dispose de ce délai pour résilier son abonnement sans pénalité. L'utilisation continue des services après l'entrée en vigueur des modifications vaut **acceptation pleine et entière** de celles-ci par l'Abonné.

- ❏ Il est fortement conseillé aux Abonnés de lire attentivement toute notification de modification contractuelle et de consulter leur conseiller juridique en cas de doute sur les implications des nouvelles dispositions.

11. Droit applicable et résolution des litiges

Le présent contrat est régi et interprété exclusivement selon le **droit de la province de Québec** et, subsidiairement, le droit canadien applicable. Cette clause garantit une sécurité juridique pour l'ensemble des parties et détermine le cadre légal dans lequel tout différend devra être résolu.

Étape 1 — Résolution amiable

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution amiable.

L'Abonné et la Plateforme doivent d'abord tenter de trouver un accord par voie de négociation directe, dans un délai raisonnable à partir de la notification du différend.

Étape 2 — Médiation ou conciliation

Si la négociation directe échoue, les parties peuvent recourir à un processus de médiation ou de conciliation, plus rapide et moins coûteux que la voie judiciaire. Cette étape est encouragée avant tout recours aux tribunaux.

Étape 3 — Recours judiciaire

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux **tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal**, conformément aux règles de procédure civile du Québec. Cette juridiction est exclusive et s'applique à toutes les parties, quelle que soit leur localisation.

En signant électroniquement ou en acceptant ce contrat via la Plateforme, l'Abonné reconnaît avoir lu, compris et accepté l'intégralité des dispositions du présent contrat, y compris cette clause attributive de juridiction et de droit applicable.

« En s'inscrivant au forfait Créateur Flex sur amazingone.ca, l'Abonné s'engage à exercer son activité commerciale dans le plein respect du cadre juridique québécois et canadien, pour le bénéfice de tous les acteurs de la marketplace. »